

Madame la Présidente,

Au nom de ma délégation et à mon nom propre, je voudrais vous adresser nos félicitations les plus sincères, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée des Etats Parties. Ma délégation ne doute pas que votre grande expérience de diplomate chevronnée, enrichie par votre talent et par vos connaissances, vous aidera à surmonter les innombrables difficultés de votre nouvelle fonction. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation pour ce faire.

Permettez-moi, au seuil de mon propos, de saluer votre prédécesseur, l'Ambassadeur Christian Wenaweser du Liechtenstein, lui exprimer notre reconnaissance pour sa brillante prestance à la présidence de l'Assemblée des Etats Parties depuis 2008. Aussi, ma délégation voudrait souscrire à la déclaration faite au nom des Etats Parties

Madame la Présidente,

La situation en République Démocratique du Congo, a été déférée à la Cour pénale internationale par la volonté des autorités, agissant au nom des populations meurtries d'un pays en situation post-conflit où s'est déroulé ce que certains ont pu appeler avec raison, « la première guerre mondiale africaine ».

La Cour pénale internationale a été justement créée pour prendre en charge ce type de situations. C'est pourquoi, la formulation du Statut de Rome qui relève d'une simple théorie pour certains, représente une réalité que les populations congolaises, particulièrement celles de la partie orientale du pays ont enduré et endurent encore.

Les guerres et toutes ces formes de violences qui dénie la dignité et le caractère sacré de l'être humain n'ont pas de nationalité. Cette réalité que d'aucuns veulent confiner à la seule République Démocratique du Congo pour se soustraire à leurs obligations et responsabilités EST INTOLERABLE et inacceptable. Elle nous concerne tous et la coopération avec la Cour pénale internationale doit en constituer le socle.

Au point de vue de la coopération justement, nous ne cesserons pas de le dire, la République Démocratique du Congo est le tout premier Etat Partie à développer une coopération significative avec la CPI. Les actes de coopération posés par mon pays en font certainement un modèle de coopération avec la CPI et plusieurs instruments juridiques l'attestent :

- la RDC n'a pas attendu l'entrée en vigueur du Statut de Rome pour le ratifier. Elle l'a ratifié le 30/03/2002, soit plus d'un trimestre avant l'entrée en vigueur de ce Traité) ;
- la RDC a d'initiative déféré sa situation devant la CPI dès le 03/03/2004; elle a signé un accord de coopération judiciaire avec la Cour le 06/10/2004; elle a également conclu un accord d'assistance judiciaire avec la MONUC et la CPI.
- en rapport avec les procédures devant la Cour, la RDC a, à trois reprises correctement exécuté des demandes d'arrestation émanant de la CPI concernant ses ressortissants.

Comme on peut bien le constater, la RDC est convaincue que la paix et la justice sont complémentaires. Elle a expérimenté le rôle irremplaçable de la justice comme facteur de concorde sociale, de réconciliation nationale, de paix, de sécurité et de stabilité. C'est avec le concours de la justice, que l'on a pu ramener la paix en ITURI et au Nord KATANGA. C'est avec le concours de la justice que l'œuvre de la pacification se poursuit pour sécuriser l'ensemble du territoire national.

Madame la Présidente,

De l'entrée en vigueur du Statut de la CPI en 2002, en passant par la première Conférence de Révision du Statut de la Cour et bientôt la célébration du dixième anniversaire de la CPI, beaucoup de progrès ont été accomplis. Ces progrès dans la marche de la justice pénale internationale s'inscrivent dans un contexte de forte campagne d'hostilité à la Cour. Il importe que la Cour mette en place des mécanismes capables d'endiguer ce type de campagnes qui risque de saper la réputation de la Cour et compromettre son succès, même s'il demeure établi que plus de la moitié des Etats membres de l'Organisation universelle ont rejoint la Cour, moins de cinq ans seulement après son entrée en fonction.

Mais il importe tout autant que la Cour se penche sur son propre fonctionnement, réfléchisse sur sa manière de travailler et devienne plus professionnelle et moins politique, la politique et la justice n'allant pas nécessairement de pair.

Pour clore ce chapitre, ma délégation voudrait Ma délégation voudrait souhaiter la bienvenue aux six nouveaux pays qui ont ratifié le Statut de Rome et rejoint la Cour pénale internationale au courant de cette année a savoir, la Tunisie, les Philippines, Grenade, les Maldives, le Cap Vert et le Vanuatu, portant ainsi le nombre des Etats Parties à 120.

Madame la Présidente,

Avant de conclure, ma délégation voudrait rappeler la nécessité de renforcer les fonctions de communicationnelles de la CPI pour une bonne circulation de l'information notamment en ce qui concerne les relations extérieures, la sensibilisation et l'information publique. A cet effet, elle voudrait rappeler la nécessité d'allouer à la Cour les moyens financiers dont elle a besoin pour ses activités de sensibilisation et d'information publique pour 2012, par le biais du budget ordinaire de la Cour.

S'agissant de ce budget justement, il n'est pas recommandable de priver la Cour des ressources dont elle a besoin pour accomplir son mandat. L'écart entre les ressources requises par la Cour et la volonté des États de couvrir ses coûts ne doit pas se résoudre par la croissance zéro du budget de la Cour pour 2012. Il est important que l'on tienne compte de l'augmentation de la charge de travail de la Cour, toutes les fois que l'on aborde le chapitre du budget. Bien plus, les coupures dans certaines activités telles que la sensibilisation et l'information du public ne pourront qu'être contreproductif pour le travail de la Cour.

Pour terminer, **Madame la Présidente**, et tout en réitérant la volonté de ma délégation de veiller au respect de l'intégrité du Statut de la Cour, je voudrais saluer l'élection au poste de Procureur de la CPI, de Madame Fatou Bensouda et la rassurer de la bonne collaboration de ma délégation, tout au long de son mandat. Aussi voudrais-je, une fois de plus, inviter les délégations qui ne l'ont pas encore fait, à rejoindre le mécanisme de la CPI, afin qu'ensemble, nous puissions contribuer à l'universalité de la lutte contre l'impunité.

Je vous remercie.